

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : CLEF DE REPARTITION FACTURATION EAU BRUTE 2025

Le « **Vendredi 4 Avril 2025 à 14h30** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Etai^{ent} présentes : Christian ANSELME, Anne LEVET, Elie FARINELLI, Jean Yves ABBE DECARROUX, Damien BASTARD-ROSSET, Pascal MATHIEU

Quorum atteint.

Assistaient également :

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière
Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD/Pôle accueil courrier

- 6 JUIN 2025

ARRIVEE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la convention-cadre de gestion du réseau d'eau brute de la Mandrolière - établie en 2017 pour une durée de 15 années - régissant les relations entre le Département de la Haute-Savoie, propriétaire du réseau et l'AFP des Glières désignée exploitante et utilisatrice de ce réseau.

Il est rappelé que ce réseau d'eau de qualité non potable pour la consommation humaine permet la mise à disposition de cette ressource pour l'abreuvement des troupeaux de cinq exploitations pastorales en qualité de propriétaires-exploitantes membres de l'AFP ou liées par convention pluriannuelle de pâturage avec l'AFP des Glières.

Les exploitations utilisatrices du réseau sont les suivantes : le GAEC Les Airoilles des Glières (Alpage Chez La Jode), GAEC Le Paquis (Alpage Les Fréchets), Yves ANTHOINE-MILHOMME (Alpage La Mandrolière), Laurent ANSELME (Alpage La Petite Métralière), GAEC La Vallée Blanche (Alpage Chez-Paccot- Métralière).

Pour rappel, le réseau est mis à disposition gratuitement par le Département et l'AFP des Glières doit supporter les charges liées au fonctionnement des ouvrages et à la distribution de l'eau brute.

L'exploitation de ce réseau d'eau brute est effectuée à titre dérogatoire par les Services de l'Eau de Grand Annecy, l'AFP ne disposant pas de personnels pour effectuer les travaux de maintenance du réseau.

L'AFP règle la facture annuelle au Grand Annecy et répercute ensuite cette somme sur les cinq exploitations utilisatrices selon des règles de clef de répartition fixées lors de l'Assemblée Générale du 24 février 2021. Pour rappel, cette clef de répartition est la suivante : un montant forfaitaire annuel de 400,00 euros TTC par bénéficiaire complété par une participation complémentaire annuelle basée sur le volume d'eau brute consommé.

Le coût d'exploitation du réseau d'eau brute de la campagne 2023 restant à charge des exploitants s'élève à **8 012,00 € TTC** à répartir comme suit entre les différents bénéficiaires :

Récapitulatif des alpages bénéficiaires du réseau d'eau des Glières

N°	Nom de l'alpage	Exploitation agricole utilisatrice	CONSOMMATION EAU BRUTE Campagne 2024 (m3)	Forfait de base 400,00 € / Utilisateur	Montant selon conso m3 déduction faite du forfait de base	Coût total 2024 par utilisateur
1	Les Fréchets	GAEC Le Paquis	644	400,00 €	1 906,32 €	2 306,32 €
2	La Mandrolière	ANTHOINE-MILHOMME Gaël	0	400,00 €	0,00 €	400,00 €
3	Chez la Jode	GAEC les Airoilles des Glières	375	400,00 €	1 110,04 €	1 510,04 €
4	La Petite Métralière	ANSELME Laurent	35	400,00 €	103,60 €	503,60 €
5	Paccot-La Métralière	GAEC LA Mélodie	977	400,00 €	2 892,04 €	3 292,04 €
			2031	2 000,00 €	6 012,00 €	8 012,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Valide à l'unanimité la clef de répartition des charges du réseau d'eau brute pour la campagne 2024
2. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME


